Trentième Année. — N° 15 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. | JEUDI 15 JANVIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ÉLECTION SENATORIALE

Du 25 janvier 1885.

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDAT INDÉPENDANT :

E. FIÉVET

Cultivateur et Fabricant de Sucre à Sin et à Masny

MAIRE DE MASNY

Membre du Conseil général du Nord

ROUBAIX, LE 14 JANVIER 1885.

LA FUTURE LÉGISLATURE

C'est vraiment plaisir de voir avec quelle désinvolture magistrale la *République française* envisage le rôle de la future législature. Par un procédé qui rappelle cette plaisanterie : « Je suppose que vous vous appelez un tel, » (suit un jeu de mots), le journal opportuniste admet que de grandes satisfactions ont été données au pays. Ce qui le prouve, c'est que jusqu'ici, dans les élections sénatoriales, les circulaires des candidats n'accordent qu'une place très restreinte à la politique. Pourquoi ? C'est bien simple, la *République française* nous l'explique en deux mots : « parce que la démocratie a vu réali» ser, dans la mesure du possible, les réfor» mes qui lui tenaient le plus à cœur, » la révision, l'épuration de la magistrature, etc. C'est grâce à ces réformes que le véritable ordre moral, tel qu'on le comprend dans les bureaux de la Chaussée-d'Antin, et qui consiste sans doute à donner des places aux soutiens du régime actuel, à tous les degrés, a pu être établi. On en a bien la preuve par ce qui se passe chaque jour sous nos yeux. Maintenant qu'une tâche glorieuse a été accomplie dans le domaine politique, il ne reste plus qu'à s'occuper de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. « Le pays, c'est » la *République française* qui le dit, a su » apprécier les résultats obtenus. » Il faut être, en effet, de bien mauvaise foi pour ne pas être attendri au spectacle que nous offrent l'activité des affaires, la prospérité de nos finances, la sagesse de notre politique extérieure et la sécurité intérieure.

C'est toujours sans rire que le journal opportuniste résume, dans une phrase élastique, « les résultats obtenus », dont le souvenir doit sans doute recommander la candidature de ses amis. Et, comme si déjà il les voyait sénateurs, il s'écrie que c'est surtout à cette seconde partie de cette tâche (la première étant politique), que la prochaine législature devra principalement ses efforts. Si ce, qu'à Dieu ne plaise, les candidats opportunistes viennent accentuer la servilité du Sénat et si la nouvelle législature traite les questions économiques comme elle a traité les questions politiques, nous ne sommes pas au bout de nos épreuves.

Pour faire partie de cette législature, l'estampille opportuniste sera-t-elle suffisante ? Les désertions qui se produisent depuis quelques jours dans les rangs des escadrons officiels permettent d'en douter. Coup sur coup, dans une semaine, deux grosses épaulettes de la majorité passent à l'opposition avec armes et bagages : M. Germain, de l'Union républicaine et M. P. Bert, l'ancien terre-neuve des ministères opportunistes dans l'embarras, sans compter M. Dugué de la Fauconnerie, dont l'évolution coûtera cher probablement, dans l'Orne, aux candidats agréables à M. J. Ferry. C'est à Lyon que M. P. Bert s'en est allé confesser ses erreurs, reconnaître ses torts et « critiquer comme le » devoir l'y obligeait, certains hommes avec » lesquels il avait marché jusqu'à ce jour la » main dans la main. » Seulement, et c'est là le point sur lequel M. P. Bert et MM. Germain et Dugué de la Fauconnerie ne s'accordent pas, ce que le député de l'Yonne reproche au cabinet, c'est de n'avoir pas eu une politique assez radicale. Tandis que les deux derniers opèrent une évolution à droite, c'est vers l'extrême gauche que se dirige M. P. Bert.

C'est assez dire dans quel sens a été conçu son discours, le député de l'Yonne a réclamé « l'expulsion des d'Orléans et des Bona» parte » et paraphrasant le mot de Gambetta : « le cléricalisme voilà l'ennemi ! » il a déclaré que « tant qu'il y aurait en France » une église, nous serions en retard dans la » voie du progrès, qu'il fallait à tout prix » s'en débarrasser et jurer haine au catholi» cisme ». C'est, comme on le voit, le retour au vieux jeu de l'opportunisme de 1872. Dans tous les cas, n'est-ce pas un symptôme de l'état de décomposition de la majorité, que l'abandon de M. P. Bert, de M. Germain ? Et le *Radical* serait-il dans le vrai lorsqu'il prétend que « cela prouve que » l'écœurement produit par la politique fer» ryste est porté à son comble, ou que le » cabinet actuel est tellement impopulaire » dans le pays, que tous les députés intelli» gents se croient obligés de le renier pour » assurer leur réélection ? » Le gouvernement voit le danger. Aussi, dans le discours qu'il a prononcé dimanche soir à Bordeaux, M. Raynal a-t-il plaidé *pro domo sua*, en s'élevant contre « l'esprit de particularisme et d'exclusion » qui compromettrait la cause républicaine. Il appelle de tous ses vœux le moment où l'on oubliera « les dissentiments » personnels et les dissensions passagères ». Cela rappelle assez la phrase d'Odilon Barrot, s'écriant en 1848 : « Mes amis, calmez» vous ! je suis nommé ministre. » C'est justement parce qu'il voudrait être ministre que M. Paul Bert ne se calme pas.

On parle déjà de l'épuisement des crédits supplémentaires récemment votés pour le Tonkin. A la fin du mois, la caisse sera vide, si nous en croyons un journal républicain. Le ministre de la guerre déposerait une demande immédiate de cinquante millions, ce qui porterait à cent cinquante millions les dépenses occasionnées par l'aventureuse expédition qui devient un gouffre pour nos finances épuisées !

La *Ligue*, de M. Andrieux, affirme que M. Campenon, parlant de M. Jules Ferry, a tenu littéralement ce langage :

« Il a l'audace de se réclamer de Gambetta !
» Mais, si Gambetta vivait encore, *il le chasserait à coups de pied.*
» D'ailleurs, Gambetta m'avait dit de lui » plus d'une fois : « *Ce misérable perdra la* » *France.* »

On lit dans la correspondance parisienne du *Journal de Bruxelles* :

Puisque je vous parle du général Lewal, l'année dernière, il disait à un de nos amis : « En cas de guerre, on n'aurait qu'une chose à faire : nommer le duc d'Aumale généralissime ; sans quoi, l'on ne pourrait éviter les compétitions entre généraux, compétitions qui entraveraient tout. »

Encore un propos qui va fournir matière à bien des commentaires, démentis et contre-démentis.

L'AFFAIRE DE SAMBAUR

Un poste d'infanterie de marine qui tenait garnison à Sambaur, au Cambodge, a été massacré : la dépêche de Saïgon qui nous apporte cette nouvelle annonce en même temps que des troupes sont parties pour venger cet échec. On se trouvera encore en face d'un ennemi insaisissable, car l'attentat est attribué à des pirates et à des rebelles.

Voilà les complications journalières auxquelles nous entraîne la politique des protectorats : l'Angleterre l'a pratiquée et la pratique encore, mais elle choisit les pays où il y a quelque chose à prendre et à gagner, tandis que nous, nous n'annexons que des territoires qu'il nous faut féconder à la fois de notre argent et du sang de nos soldats.

Quel que soit le mépris que puissent nous inspirer les races asiatiques, il ne faut pas oublier qu'elles sont le nombre et que les trafiquants de toutes les nations leurs fournissent des armes perfectionnées et au besoin des aventuriers pour leur apprendre à s'en servir. Les Anglais, eux aussi, ont connu ce péril, et les quelques Français qui ont pu pénétrer dans l'Inde à la fin du siècle dernier furent les organisateurs de la résistance devant laquelle les troupes de « Her Majesty » ont été si souvent obligées de se replier.

Le fait qui vient de se passer au Cambodge doit donner à réfléchir au gouvernement. Si l'on veut continuer dans cette voie d'extension indéfinie de notre empire colonial, il faut le faire avec des forces suffisantes, afin de paralyser, chez les peuplades protégées, tout esprit de rébellion.

LA CIRCULAIRE ÉLECTORALE DE M. BOCHER

M. Bocher, sénateur sortant du Calvados, vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs sénatoriaux de ce département :

Messieurs,

Le mandat qu'en 1876 j'ai reçu de votre département, pour le représenter au Sénat, finira dans quelques jours. Je viens vous en demander le renouvellement.

Suis-je resté digne de votre choix ? La confiance que vous m'aviez si généreusement accordée, ai je mérité de la garder ? Vous en déciderez.

Ma conduite parlementaire vous est connue. J'ose dire qu'elle n'a eu qu'une seule et constante inspiration : l'amour du bien public, le souci du vôtre.

A l'heure où je sollicitais vos suffrages, il y a neuf ans, la Constitution de 1875 venait d'être votée. Je vous exposai loyalement son véritable caractère, les nécessités qui l'avaient créée, les obligations qu'elle imposait.

Dans la pensée de ses auteurs, le pacte nouveau consacrait les principes essentiels, les garanties, sans lesquels il n'y a de gouvernement ni sous la République, ni sous la Monarchie ; mais il devait laisser le dernier mot à la France. C'était une œuvre de transaction, de rapprochement, qui permettait le libre accord de tous les hommes résolus à subordonner aux intérêts de la nation les intérêts des partis.

L'avenir semblait alors plein de promesses.

La tâche réparatrice de l'Assemblée de 1871 achevait de s'accomplir ; nos forces militaires étaient reconstituées ; nos finances étaient prospères : une activité féconde avait ranimé toutes les branches du travail national ; l'ordre régnait au dedans, la paix au dehors.

Tout ce bien, un Pouvoir appuyé dans le Parlement sur une majorité conservatrice, l'avait opéré en cinq années.

Plus tard, une autre politique a prévalu, qui compte déjà sept années d'essai et de responsabilité. Vous voyez les fruits qu'elle a produits.

La République, trahissant sa parole, n'est plus le gouvernement de tous, ouvert à tous les mérites, à tous les dévouements, mais le gouvernement de quelques-uns, la domination d'un parti, d'une secte, servie par une administration exclusive, arbitraire, et que ne retient aucun scrupule.

La Constitution, faussée dans son esprit, est déjà modifiée dans ses dispositions principales. La composition du Sénat est altérée ; les bases sur lesquelles reposait son élection ont été bouleversées, pour satisfaire non à des principes, mais à des calculs, qui, ici, j'en ai l'espoir, seront déjoués par votre indépendance.

Les lois ne sont plus que des mesures de circonstance, des armes aux mains de la faction régnante. Quel droit a été respecté ? Quelle liberté n'a été diminuée ou détruite ?

La propriété des citoyens, parce que ces citoyens étaient des religieux, a été violée, confisquée.

Pour que la justice fût asservie à la politique, on a désorganisé la magistrature.

L'Etat, dans ses écoles, refuse à vos enfants l'éducation morale et chrétienne, celle que vous avez reçue vous mêmes.

La paix civile est troublée par la violence faite aux consciences, par la guerre poursuivie contre la religion, ses institutions et ses œuvres.

La paix extérieure est compromise. Nos drapeaux dispersés errent à l'aventure, loin des frontières qu'ils devraient protéger. La France se trouve engagée, contre sa volonté, presque à son insu, dans des expéditions sanglantes et coûteuses, entreprises sans but, conduites sans dessein. Les sacrifices s'y multiplient ; et, pour y pourvoir, l'armée coloniale, qui devait fournir les soldats, attend encore la loi de son organisation ; le budget qui doit fournir l'argent, est à bout de ressources, une politique imprévoyante et prodigue les a d'avance épuisées.

Les embarras, les périls de cette situation, mes amis et moi, nous les avons plus d'une fois signalés du haut de la tribune, depuis cinq ans. Chaque année, nous avertissions le pays, que, par une administration sans ordre et sans économie, par l'excès des dépenses et l'abus des emprunts, on préparait sa ruine.

L'avons-nous trompé ? Qu'a-t-on fait de la fortune publique ?

L'exercice de 1875 et les trois exercices suivants s'étaient annuellement soldés par un excédent de près de 100 millions ; depuis 1881, au contraire, c'est le déficit, déficit qui égale ou surpasse le chiffre des anciens excédents. En 1884, il ne sera pas moins de 200 millions. Quel sera celui de 1885 ? on l'ignore encore ; car l'année entière n'a pas suffi au vote du budget, et l'exercice vient de s'ouvrir avec une loi de finances incomplète et provisoire, qui n'assure que pour six mois les dépenses de la guerre avec la Chine ; mais l'insuffisance sera certainement de plus de 250 millions.

Aussi quelles conséquences ! Et, pour prêter au budget l'apparence de l'équilibre, à quels expédients faut-il recourir ?

L'humble dotation du clergé de nos campagnes est amoindrie. Le traitement des vicaires, dans les petites paroisses, — les plus pauvres, — ne sera plus payé par l'Etat ; et les communes, déjà si obérées, devront supprimer en partie le culte de leur église, ou le maintenir à leurs frais.

La loi de 1874, un des bienfaits de l'Assemblée nationale, avait relevé l'industrie chevaline. On y porte atteinte. Dans les crédits qu'elle a votés, figurait une somme de 500,000 francs pour encouragements aux courses. Cette subvention est nécessaire, indispensable au soutien de l'élevage français ; la Chambre l'a réduite de moitié.

Et quand la propriété foncière, dépréciée, avilie, quand l'agriculture, impuissante à soutenir une lutte inégale, réclament la protection qui leur est due, les dégrèvements qui leur ont été promis, à quoi doivent-elles s'attendre ? A des charges nouvelles. Les propriétaires, les cultivateurs du Calvados sont, paraît-il, des fraudeurs, qui de nouveau doivent être soumis à l'exercice dont la loi de 1875 les avait affranchis ! Et vous savez par quelles exigences, par quelles poursuites déjà l'administration du fisc cherche à rendre plus rigoureuse l'application de cette loi.

Electeurs ! voilà ce que vous avez à juger dans le passé, ce que vous avez à craindre dans l'avenir.

Jamais la tâche de vos représentants n'aura été plus importante, plus difficile. Vous choisirez les plus capables de la remplir.

Quant à moi, quoi que vous décidiez, je n'oublierai pas que j'ai été votre compatriote d'adoption ; que, trois fois, vous m'avez accordé le plus grand honneur que je puisse envier : celui d'être votre élu. Même en cessant de vous représenter, je ne serais étranger ni indifférent à rien de ce qui vous touche. Si mes services vous sont devenus inutiles, mes vœux, du moins, ne vous quitteront pas, et j'aurai laissé parmi vous, je l'espère, le souvenir d'un mandataire dévoué, d'un fidèle défenseur de vos droits et de vos intérêts.

Ed. BOCHER.

Caen, janvier 1885.

Un rapport officiel sur la charge de Sedan

En analysant l'intéressant ouvrage que M. le général Lebrun a récemment publié, *Bazeilles-Sedan*, nous avons eu l'occasion de parler de la fameuse charge exécutée, le 1er septembre, par les cinq régiments de cavalerie qui composaient la division du général Margueritte. Nous avons fait voir qu'il y avait eu, en réalité, deux charges à quelques heures d'intervalle ; toutes deux, bien qu'elles n'aient point eu d'heureux résultats, ont permis à la bravoure légendaire de notre cavalerie de s'affirmer avec éclat ; il ne pouvait y avoir, à ce sujet, aucune espèce de contestation. Mais on sait que deux officiers généraux (MM. de Galliffet et de Bauffremont) revendiquaient l'honneur d'avoir conduit, sinon les deux charges, au moins la dernière, la première ayant été dirigée, vers neuf heures du matin, par le général Margueritte, qui ne fut mortellement blessé qu'à deux heures de l'après-midi.

Le général Margueritte n'avait été appelé que le 18 août au commandement de la 1re division de la réserve de cavalerie, qui comprenait alors les 1er, 3e, 4e chasseurs d'Afrique, le 1er hussards et le 6e chasseurs. Il avait sous ses ordres le général Tillard (hussards et chasseurs) et M. de Galliffet (chasseurs d'Afrique). M. de Galliffet était-il régulièrement investi du grade de général de brigade ? Ses adversaires politiques l'ont toujours contesté, et les documents officiels font absolument défaut sur ce point. Or, le 1er septembre, les généraux Tillard et Margueritte étaient mis hors de combat ; si M. de Galliffet n'était pas général, le commandement des cinq régiments revenait au plus ancien colonel présent, c'est-à-dire à M. de Bauffremont.

M. le général Lebrun, qui se trouvait à quelque distance du plateau d'Illy, où fut exécutée la deuxième charge de notre cavalerie, affirmait, dans son livre, que M. de Bauffremont avait mené nos braves régiments au feu. Nous appuyant alors sur les récits de témoins oculaires, nous avons restitué à M. le général de Galliffet l'honneur qu'on s'efforçait de lui enlever. Quelques ennemis politiques du commandant du 12e corps d'armée contestèrent cependant la valeur du témoignage unanime des aides-de-camp du général Margueritte et de trois officiers qui appartenaient, à cette époque, aux chasseurs d'Afrique.

Un document officiel, que la *Revue historique* a publié, vient enfin clore ce débat rétrospectif : c'est le rapport même adressé, le 2 septembre 1870, par *M. le général de brigade Galliffet, commandant par intérim la première division de réserve de cavalerie*, au général de Wimpffen, commandant l'armée française à Sedan. Nous extrayons de ce rapport le passage suivant :

La première division de la réserve de cavalerie reçut du général Ducrot l'ordre de se placer derrière la gauche de son infanterie et sur la pente qui se dirige vers la Meuse, en laissant Floing en arrière et à gauche.

Le général Margueritte, qui s'était porté en avant de l'infanterie pour examiner le terrain sur lequel il espérait conduire une charge décisive, fut grièvement blessé à la tête et, en même temps que lui, presque tous les officiers qui l'accompagnaient.

Il m'envoya immédiatement l'ordre de prendre le commandement de la division. Au même instant le général Ducrot, voyant l'infanterie prussienne se rapprocher de la nôtre, qui paraissait faiblir, nous donna l'ordre de charger. Chaque régiment devait s'efforcer de culbuter l'infanterie prussienne qui était devant son front de bataille.

Le mouvement s'exécuta avec un *entier dévouement*.

Les premiers petits groupes furent renversés, mais nos efforts vinrent échouer devant les bataillons compacts, dont le feu habilement dirigé nous fit éprouver des pertes très sensibles.

Nos escadrons dépassèrent les premières lignes ennemies, mais durent se rallier promptement sur le point de départ.

Je dois ajouter que l'infanterie ennemie avait la confiance d'une victoire déjà certaine et qu'elle n'avait été entamée ni par la fusillade ni par l'artillerie.

Le général Ducrot s'est adressé au dévouement de braves gens que j'avais l'honneur de commander : il n'espérait pas nous voir réussir ; mais notre infanterie pouvait peut-être reprendre du courage en voyant cette cavalerie qui se sacrifiait pour lui donner quelque répit.

Les cinq régiments de la division ont rivalisé de bravoure et d'abnégation. La division a continué jusqu'au dernier moment à appuyer le mouvement de retraite. C'est à la fin de la journée que j'ai reçu du général commandant le 1er corps d'armée l'ordre de rallier près de Sedan les débris de cette division de cavalerie, qui seule, dans la journée du 1er septembre, a été engagée contre l'infanterie et l'artillerie.

Ainsi, M. de Galliffet a reçu, à deux reprises différentes, les ordres du général Margueritte et du général Ducrot ; au lendemain de la bataille, il adresse un rapport au commandant en chef et il signe : Général Galliffet. Est-il admissible que, même après un grand désastre, un officier puisse usurper un titre auquel il n'a pas droit ? Si M. de Galliffet n'eût pas été général, le commandant en chef eût assurément pris à son égard une mesure disciplinaire des plus sévères, et, s'il n'eût pas commandé la charge du plateau d'Illy, les colonels des régiments de la division n'eussent pas hésité à protester contre les allégations du rapport dont on vient de lire le passage le plus important ? Cette fois, la discussion est donc bien fermée ; il convient cependant de remarquer qu'en évitant de répondre à ses détracteurs, alors qu'il avait à sa disposition un document aussi péremptoire, M. le général de Galliffet a fait preuve d'une bien rare et bien méritoire patience.

LES SOUVENIRS D'UN PRÉFET DE POLICE

M. Andrieux vient, ainsi qu'il l'avait promis, de commencer la publication des *Souvenirs d'un préfet de police* dans la *Ligue*. Inutile de dire que ces souvenirs sont les siens. Il met beaucoup d'esprit et de bonne humeur à les raconter, et lorsqu'il a un portrait à peindre ou une silhouette à crayonner, il le fait avec infiniment de dextérité. Hier, il traçait l'intéressant croquis que voici de M. Bonhoure, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés et rédacteur à la *Lanterne* :

Mon objectif, en acceptant les fonctions de préfet de police, n'était pas, dit M. Andrieux, de conquérir les bonnes grâces de la *Lanterne*, ni même de nouer pour longtemps, avec le conseil municipal, une entente à coup sûr désirable, mais certainement impossible. Ma préoccupation exclusive était de rétablir l'autorité préfectorale, de faire revivre la discipline, de réorganiser l'administration de la police, dont les procès, les enquêtes, les interpellations avaient dispersé la poussière aux quatre vents.

Pour cette œuvre, j'avais besoin que la presse et le conseil municipal me laissassent quelque répit. J'essayai de jeter quelques gâteaux à ces deux cerbères.

La *Lanterne* d'abord ne parut point éloignée de vouloir flirter avec le nouveau préfet.

Avant même que j'eusse pris possession de mes fonctions, je vis entrer chez moi un petit homme à lunettes, que j'avais vu souvent dans les couloirs de la Chambre, fait à la fois de bonhomie, de finesse et de brusquerie, toujours affairé, souriant discrètement en passant aux députés ses amis, adressant à quelques-uns un petit salut protecteur.

C'était M. Bonhoure, secrétaire rédacteur à la Chambre des députés, et principal rédacteur de la *Lanterne*.

Cet aimable cumulard causa d'abord avec mon secrétaire particulier :

— Vous voyez, lui dit-il, en bas, sur le trottoir, un homme qui fume sa pipe. C'est un agent de M. Lombard. Je les connais tous. Déjà M. Lombard fait filer M. Andrieux.

L'homme ainsi désigné n'était autre que le fruitier d'en face.

Je reçus de mon mieux M. Bonhoure. J'écoutai, sans l'interrompre, les conseils abondants qu'il voulut bien me donner. Je connus par lui ceux de mes agents que je devais révoquer et ceux auxquels une réparation était due pour les injustes vexations dont mes prédécesseurs les avaient abreuvés.

Je fus bien vite fixé sur les conditions auxquelles je pouvais avoir la protection de la *Lanterne*. Je compris fort bien que le journal de M. Mayer ne pouvait se compromettre jusqu'à soutenir ostensiblement un préfet de police, mais qu'il saurait reconnaître ma docilité par une neutralité bienveillante.

D'ailleurs, M. Bonhoure m'offrait de compléter par d'autres entretiens ces premiers renseignements et se mettait amicalement à ma disposition.

— J'habite, me dit-il, rue du Mont-Thabor, n° 13. Vous n'avez qu'à m'écrire.

Et je vois toujours M. Bonhoure, descendant mon escalier, levant vers moi l'index avec un geste d'intelligence et de mystère, et me répétant encore :

— Surtout n'oubliez pas que j'habite rue du Mont-Thabor, n° 13 !

Après avoir rappelé comment il confia les fonctions de chef de la police municipale à M. Caubet (qui occupe, dit M. Andrieux, un haut grade dans une association influente, la Franc-Maçonnerie), et observé qu'en face du bureau précédemment occupé par M. Albert Gigot, l'aigle impérial étendait ses ailes sur le cadran d'une pendule, M. Andrieux révèle quelques détails piquants sur les dossiers de la police et sur la remise qui lui fut faite de son propre dossier :

Je reçus d'abord le chef de cabinet de mon prédécesseur, qui venait remplir auprès de moi le dernier acte de sa fonction :

— Monsieur le préfet, me dit-il en me remettant un volumineux dossier, je viens remplir auprès de vous un devoir que mon prédécesseur a rempli auprès du vôtre. Il est de tradition de remettre son dossier à tout préfet qui arrive.

Mon dossier portait le numéro 14207. Je l'ai fait relier et je le garde dans ma bibliothèque, avec toutes les calomnies et les dénonciations haineuses qui sont d'ordinaire le fond de ces sortes de documents.

Et cependant, tels qu'ils sont, ces dossiers sont utiles, indispensables même pour les recherches de police, mais à la condition de n'être connus ni des particuliers, ni même de la justice, et de n'être jamais ouverts que par des chefs de service expérimentés, sachant les lire et y démêler, parmi tant d'allégations inexactes et souvent contradictoires, la part qu'ils contiennent.

L'administration a souvent intérêt à savoir ce qui a été dit ou écrit sur le compte de la personne qui a éveillé son attention. Le dossier répond à cet intérêt. Il n'a pas seulement pour but de dire qui vous êtes, mais surtout ce qu'on a dit de vous. L'imputation la plus mensongère peut être une lueur, éclairer une trace, avoir par conséquent un intérêt de police.

Aussi mettra-t-on dans votre dossier, pêle-mêle, sans distinguer entre le vrai et le faux, tout rapport dont vous aurez été l'objet, toute dénonciation vous concernant, tout article de journal, tout fait divers où vous serez nommé.

Les employés commis à cette tâche sont de simples manœuvres, chargés d'apporter des matériaux pour la construction des archives.

Jamais les dossiers ne sont communiqués ni au parquet, ni aux juges d'instruction, ni au tribunal. Quand les magistrats demandent un rapport sur un inculpé, des renseignements sont pris avec soin pour leur être transmis ; le dossier peut faciliter les recherches ; il ne saurait y suppléer.

Tous ces dossiers sont classés par ordre alphabétique, et cinq minutes après avoir demandé le vôtre, madame, le préfet de police l'aura sur son bureau.

— Eh quoi ! direz-vous, ai-je donc un dossier ? La police a-t-elle eu l'indiscrétion de me cataloguer avec un numéro ?

— Certainement, madame, et je ne vous ferai pas l'injure d'en douter. Tout ce qui compte dans Paris par sa beauté, son élégance, son esprit, sa naissance, ses toilettes, tout Paris enfin, a son dossier.

C'est une erreur de croire que les dossiers sont réservés aux criminels et à ces autres malfaiteurs qu'on appelle des hommes politiques.

Il est vrai que nous avons plusieurs sortes de dossiers et plusieurs catégories d'archives.

Il y a les dossiers bleus, dont nous venons de parler. Ce sont les plus nombreux et les plus variés. Ce sont les dossiers politiques ou mondains.

Il y a les dossiers jaunes, réservés à la criminalité.

Il y a aussi les dossiers blancs ou dossiers des mœurs. Ah ! la couleur de la couverture n'a rien de symbolique.

Dans l'intérêt de la morale, il faudrait pouvoir entr'ouvrir les dossiers blancs et montrer à la débauche combien elle s'abuse quand elle se croit protégée par les portes fermées et les fenêtres closes.

Ajoutons que l'*Intransigeant* a adressé, il y a six jours, au même M. Bonhoure, dont il est question dans les *Souvenirs* de M. Andrieux et qui est en ce moment candidat radical aux élections sénatoriales du Gard, certaines questions sur son passé. Ce journal lui demandait s'il était le même M. Bonhoure qui, en 1871, a servi d'intermédiaire entre le gouvernement de Versailles et un agent secret de M. Thiers, M. Barral de Montaud. A cette demande, M. Bonhoure vient de répondre par la lettre suivante :

« Monsieur le directeur du journal l'*Intransigeant*,

» Vous pourriez vous étonner que je ne me sois pas encore expliqué sur les citations que vous avez publiées à propos de moi. Mais, me trouvant fort loin de Paris à ce moment, il m'a fallu, pour connaître cette publication et pour revenir, à peu près cinq ou six jours.

» Et j'ajoute qu'il vous faudra me faire encore crédit de quelques jours ; car le bureau de la Chambre des députés, à l'occasion de ma demande de mise à la retraite, a été saisi des faits articulés dans cette publication, et jusqu'à ce qu'il ait statué il ne m'est pas permis de répondre.

» Dès que la décision du bureau sera prononcée, je répondrai, croyez-le bien.

» Recevez, etc.

» EUGÈNE BONHOURE ».

NOUVELLES DU JOUR

Le sous-secrétariat de la marine

Paris, 13 janvier. — On assure, dans les cercles politiques que, lorsque MM. Peyron et Faure donneront leur démission, le poste de ce dernier serait donné à M. de Lanessan.

L'alliance franco-allemande

Paris, 13 janvier. — Nous avons à plusieurs reprises parlé de l'entente survenue entre MM. de Bismarck et Ferry. Notre correspondant particulier nous adresse à ce sujet les renseignements suivants, puisés aux meilleures sources.

« Je suis en mesure de vous donner aujourd'hui les bases de l'accord Ferry-de Bismarck.

» La France s'engage à favoriser le développement du commerce allemand dans toutes les colonies ; l'Allemagne, en retour, soutiendra les vues françaises dans toutes les questions politiques ou financières du Congo, de l'Égypte et du Tonkin.

» Bien que cette entente ne soit le résultat que d'un échange de notes verbales, le jour où M. Jules Ferry pourra dire à son associé qu'il a dans la nouvelle Chambre une majorité inféodée à sa politique, l'entente sera déclarée officiellement. Une entrevue aurait lieu alors, entrevue dans laquelle M. Jules Ferry achèverait de livrer la France au vainqueur de 1871. »

Interpellation sur la retraite du général Campenon

Paris, 13 janvier. — MM. Ballue et Ténot, qui avaient l'intention d'interpeller le gouvernement sur le départ du général Campenon, y ont renoncé.

M. Lockroy adressera à ce sujet une question au président du conseil, et lui demandera pourquoi il a, au détriment de nos opérations au Tonkin, tenu secrète pendant un mois l'intention formelle, de la part de l'ex-ministre de la guerre, de se retirer.

Les droits sur les céréales

Paris, 13 janvier. — Le rapport de M. Graux sur les droits frappant les blés étrangers ne sera distribué que jeudi.

La démission du marquis de Noailles

Paris, 13 janvier. — Dans une entrevue qu'il a eue avec le président du conseil, M. le marquis de Noailles a déclaré que son intention bien arrêtée était de donner sa démission d'ambassadeur de France à Constantinople et de se retirer de la vie politique. Quant au successeur du marquis de Noailles, il n'est point encore désigné, et les indications données à ce sujet sont au moins prématurées.

La santé du Pape

Rome, 10 janvier. — La santé du Pape a rarement été aussi bonne. Tous les diplomates, qui ont été reçus par Lui, ont été émerveillés de la bonne humeur et de la vigueur de Léon XIII. Ce n'était pas seulement la bonté habituelle, unie à la gravité austère qui le distingue, c'était une sorte de gaieté communicative. Un diplomate disait en revenant du Vatican : « Jamais je n'ai vu le Pape dans un tel état de bonheur et de joie. » La même observation a été faite, à l'occasion de la réception des comités de la jeunesse italienne. Quand le Saint-Père est entré dans la salle du Consistoire, une longue acclamation enthousiaste a salué le Pontife bien-aimé. J'ai pu constater moi-même que le diplomate a eu raison. Rarement un tel contentement s'est manifesté sur le visage du Saint-Père. Dieu garde et bénisse Léon XIII pour qu'il puisse terminer ses œuvres ! Il paraît qu'actuellement le Pape semble satisfait du cours des événements, puisque, chaque fois que des nouvelles heureuses arrivent au Vatican, ou qu'il vient de prendre une décision, dont Il attend du bien, Il se laisse aller à un mouvement de plaisir et de bonne humeur.

Au Cambodge

Paris, 13 janvier. — Une dépêche reçue au ministère de la marine, datée de Saïgon, 13 janvier, dit que depuis le 1er jauvier, les nouvelles du Cambodge sont excellentes ; Phnunpenh et les environs sont tranquilles. Aucune bande n'est signalée à l'intérieur du Cambodge. Les symptômes d'agitation sont disparus presque partout.

— Le *Soir* publie une lettre de Monteiro, secrétaire du roi du Cambodge, datée de Phnumpenh, 24 novembre, adressée à M. Blancsubé, député de Cochinchine, et communiquée aujourd'hui à la commission du traité d'Hué. Cette lettre dit que le roi remercie M. Blancsubé d'avoir présenté à M. Grévy sa précédente lettre, protestant contre le traité odieux du 12 juin. Il dit que M. Thomson, sans attendre la ratification du traité, a agi en souverain dans le Cambodge et a forcé les ministres de signer un décret qu'ils ne comprennent pas.

L'incident de Sambor

Paris, 13 janvier. — Le *Temps* nous fournit, en dernière heure, quelques renseignements complémentaires sur l'incident qui s'est produit à Sambor, dans le Cambodge :

« Une bande de pirates ayant été signalée à quelque distance de ce point, l'officier qui commandait le poste partit seul pour s'enquérir de la position des rebelles. Il ne reparut pas.

» Le poste ayant été attaqué quelques instants après, la garnison, se voyant menacée par des forces supérieures, jugea la position dangereuse, et se replia sur le fleuve, après avoir brûlé le poste.

» Rien ne prouve que le roi du Cambodge ait trempé dans cette affaire. La tranquillité est complète à Pnum-Penh comme dans les provinces qui avoisinent la Cochinchine et le Siam.

» L'incident a le même caractère que ceux qui sont signalés chaque année aux frontières du nord et du nord-est du Cambodge. »

En Alsace-Lorraine

Paris, 13 janvier. — Un bruit assez inattendu court dans certains cercles allemands. On dit que le prince Guillaume, fils du prince héritier et petit-fils de l'empereur Guillaume, serait nommé prochainement gouverneur de l'Alsace-Lorraine en remplacement du maréchal de Manteuffel. On ajoute que M. de Bismarck veut tenter là une expérience qui, si elle réussissait, serait suivie de la déclaration d'autonomie du pays annexé.

Un incident au Reichstag

Berlin, 12 janvier, soir. — L'incident suivant de la dernière séance du Reichstag a causé, dans le Parlement et dans le public, une très vive émotion. Le prince de Bismarck, dans un accès de modestie, voulant réfuter l'opinion que c'est à ses talents diplomatiques qu'est principalement due l'unification de l'Allemagne, s'écria, en montrant du doigt le maréchal de Moltke, assis parmi les membres du Reichstag : « Le voici, l'homme auquel vous devez l'unité allemande, bien plus qu'à moi ! »

Le voyage du roi Alphonse

Madrid, 13 janvier, 9 h. 20. — Le roi a visité Arenas-del-Rey, Agron et Santa-Cruz. Arenas, avec 432 maisons et 3,000 habitants, a eu 163 morts et 350 blessés. A peine cinquante maisons sont habitables ; de l'église, il ne reste que deux piliers.

Madrid, 13 janvier, 10 h. 80. — Trois nouvelles secousses ont été ressenties hier en Andalousie, et surtout à Grenade, à Malaga et à Alhama, au moment même où le roi quittait cette localité pour visiter Arenas. Le voyage s'est effectué au milieu du brouillard et de la neige. En revenant à Grenade, le roi a pu constater que la population, prise d'une nouvelle panique, recommençait à camper en plein air.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

LES RENFORTS POUR LE TONKIN

Paris, 13 janvier. — C'est le 17 janvier que le premier convoi de troupes, fort de 6,000 hommes, partira de Toulon. Quatre paquebots et un des